



RECONDUCTION n° 16/1  
DU PROCES-VERBAL n° 10 - A - 405

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Systèmes de calfeutrement de traversées mécaniques, au travers de cloison/mur et au travers de plancher.  Système de calfeutrement : BIS Pacifyre® MK II Manchon coupe-feu  Calfeutrements supplémentaires : Mousse Tangit FP550 Coating Tangit FP800 Coquilles Rockwool RS800 Coquilles Kaiflex KK ou HT Coquilles Armaflex SH
Demandeur	J. VAN WALRAVEN HOLDING B.V INDUSTRIEWEG 5 PO BOX 15 NL 3640 AA MIJDRECHT PAYS-BAS
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : <b>AUCUNE</b>
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : <b>12 octobre 2021</b> Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Maizières-lès-Metz, le 08 septembre 2016



Léo KREMER  
Responsable de Pôle  
«Calfeutrements de pénétration et joints linéaires»



Roman CHIVA  
Directeur Adjoint Développement Essais